

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Correction de l'inventaire communal pour mise en concordance avec l'inventaire du Trésor Public

Séance du 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt heures cinq, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mmes BARDON Fabienne (représentée par Mme TRAINI Marie), BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : M. HARNAL Sébastien, Mmes CHENET Valérie, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 20 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur le Maire informe de la nécessité de mettre à jour l'inventaire communal, celui-ci doit correspondre à celui du Trésor Public. La responsabilité du suivi du patrimoine incombe de manière conjointe à la ville et au trésorier municipal. La ville est chargée du recensement des biens et de leur identification, et le trésorier est responsable de leur enregistrement et de leur suivi à l'actif du bilan.

Il est précisé que l'inventaire communal est historique et qu'il a été corrigé, à chaque fois qu'il a été possible en relation avec la trésorerie. Néanmoins à l'heure actuelle, il est constaté qu'en ce qui concerne l'inventaire des terrains communaux, les intitulés des fiches actuelles ne révèlent aucune information concernant les parcelles concernées.

Afin d'améliorer la connaissance physique du patrimoine communal concerné et d'optimiser sa gestion financière, monsieur le Maire propose de globaliser la valeur de tous les terrains enregistrés dans l'inventaire. Puis d'affecter cette valeur aux parcelles numérotées de la matrice cadastrale municipale proportionnellement à leurs surfaces.

Le restant de l'inventaire doit aussi subir une mise à jour pour une bonne conformité avec l'inventaire du Trésor Public.

Ce travail supplémentaire n'étant pas absorbable par les services comptables déjà bien occupés, cette mission pourra être réalisée par Madame BOUCHARD Sylviane, qui effectue depuis plusieurs années des missions de régularisation d'inventaire dans différentes collectivités. Le coût horaire de travail de Madame BOUCHARD Sylviane est de 45 € TTC/h. Il conviendra d'établir un contrat avec elle afin d'entériner cette mission.

Conformément à l'avis de la commission des Finances du 15 février 2018, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser cette correction de l'inventaire et de l'autoriser à confier à Madame BOUCHARD Sylviane cette mission.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modalités de correction de l'inventaire municipal,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à confier à Madame BOUCHARD Sylviane cette mission et de signer le contrat afférent,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI